

Informations

**MAIRIE
COUR ET BUIS**
18 RUE DE
L'EGALITÉ
38122

TEL 04 74 59 25 13

Nouvelle adresse mail :
mairie.couretbuis@entre-
bievretrhone.fr

Ouverture secrétariat
Lundi, Mardi, Mercredi
8H30 à 12H00
Vendredi :
8H30 à 12h00
14H00 à 18H00
Permanence des élus
Vendredi,
17H15 à 19H15

Secrétariat fermé le
vendredi 1er mars 2019

Prochain conseil
municipal :
Mercredi 27 Février

Relais La Poste
au
Tabac Presse de
Cour et Buis

Bibliothèque
ABC

Mercredi
16h00-18h00
Samedi
10h-12h00



SEANCE DU 26 DECEMBRE 2018

ACCUEIL NOUVEAUX CONSEILLERS ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire accueille les nouveaux élus et remercie leur dévouement pour permettre de clore le programme.

Il leur explique le déroulement d'un conseil municipal et son fonctionnement. Il leur rappelle les projets programmés en début de mandat : Tranche routière, city parc, local municipal et création de deux vestiaires arbitre à destination du club de football FC VAREZE.

Il resterait trois projets " bonus "à concrétiser, dans la mesure du possible, soit :

- L'extension du Groupe Scolaire :

L'extension comprend la création de classes supplémentaires, d'un local pour accueil une micro-crèche avec espaces extérieurs et des logements pour personnes âgées ou à mobilités réduites. Tout d'abord EPORA, organisme public, doit procéder à ses frais à la démolition du bâtiment et la Commune doit reverser le coût d'acquisition de ce bien.

En outre, la municipalité s'interroge sur l'éventualité de reprendre la gestion des classes de maternelles pour répondre aux besoins des familles, dont les problèmes de logistique intercommunales deviennent de plus en plus lourds et ne sont plus en adéquations, en particulier pour le transport.

- La Sécurité Routière :

Concernant la Sécurité Routière, la commune souhaite poursuivre les travaux d'aménagement sur les entrées est et ouest du village à court et moyen terme.

- Création d'une Voie Verte :

La création d'une voie verte est en cours d'étude, afin de permettre à tous les quartiers de se rejoindre en mode de déplacement doux, sans passer par les routes départementales.

Ensuite, Monsieur le Maire félicite son deuxième adjoint, dernier arrivé à cette fonction pour son investissement au niveau de la voirie, des bâtiments mais également auprès des associations.

Il remercie également l'ensemble de son équipe pour le temps consacré à la réalisation et le suivi des affaires communales, intercommunales et syndicales.

Enfin, il annonce que les commissions communautaires sont suspendues le temps de mettre en place les nouvelles répartitions.

DEMANDE SUBVENTION ACCA ET MAM - DÉLIBÉRATION N°20181201

Monsieur le Maire informe de la demande écrite formulée par la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) "Les Mini-pousses" exerçant au 20 impasse Pré Meunier et domiciliée au 335 Route des Coches à Primarette (38270) pour l'attribution d'une aide de financement au fonctionnement de l'association. Monsieur le Maire a également reçu en entretien l'association pour plus d'explication qu'il expose.

Après concertation, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 250 euros à la MAM Les Mini-Pouces.

Ensuite, Monsieur le Maire expose la demande orale émise par l'ACCA de Cour et Buis pour l'attribution d'un local. Suite à des problèmes liés à l'emplacement, ce local n'a pu être mis à disposition sur l'année 2018. De ce fait, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 200 € pour participation aux frais de fonctionnement au profit de l'ACCA de Cour et Buis sous condition d'avoir une demande écrite. Il est rappelé que l'utilisation du futur local sera mise à disposition sous conditions avec mise en place d'un règlement intérieur. Les problèmes liés aux réseaux sont résolus.

BIBLIOTHEQUE ABC - DÉLIBÉRATION 20181202

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de délibérer à nouveau pour la création

d'une régie de recette pour la bibliothèque ABC. Le conseil municipal donne délégation de tout pouvoir au Maire pour constituer une régie.

OVIV CHARGES FINANCIERES 2017 -DÉLIBÉRATION 20181203

Monsieur le Maire rappelle la délibération refusant le paiement des charges locatives de l'OVIV au profit de la Commune de Monsteroux-Milieu concernant l'année 2017, toutefois, le conseil valide définitivement sa participation aux charges locatives pour l'année 2018 dont le montant est transmis par la Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire. Par ailleurs, un courrier sera adressé à la Commune de Monsteroux-Milieu pour rappeler cette décision, suite à la réception d'un titre de sommes à payer concernant les charges 2017.

MODIFICATION STATUS SIDV (SYNDICAT DE VOIRIE) – DÉLIBÉRATION 20181204

Après lecture de la proposition des statuts modifiés en date du 27 novembre 2018, le conseil municipal approuve la mise à jour des statuts en vue d'une dissolution, sous clause de faire paraître la participation donnée au profit du syndicat lors de problème financier de celui-ci.

AVENANT PROLONGATION DELAIS MARCHES

CITY PARC - DÉLIBÉRATION 20181205

Concernant le temps de réalisation des travaux pour le marché concernant la création d'une aire de jeux, il est nécessaire de procéder à une prolongation du délai d'exécution pour une fin de travaux au mois d'avril 2019.

SALLE FRANCK BALLERAND - DÉLIBÉRATION 20181206

Concernant le temps de réalisation des travaux pour le marché concernant l'extension de la Salle Franck Ballerand, avec création de vestiaires arbitre, il est nécessaire de procéder à une prolongation du délai d'exécution pour une fin de travaux au mois d'avril 2019.

SALLE FRANCK BALLERAND - DÉLIBÉRATION 20181207

Afin de régulariser le montant des travaux, suite aux modifications proposées, il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour l'attribution d'un avenant au marché « Extension de la Salle Franck Ballerand », après validation du devis modifié.

Après délibération, le conseil municipal donne un avis favorable à l'ensemble des propositions.

COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES, COMMUNAUTAIRES ET SYNDICALES

COMMISSIONS COMMUNALES

Communication

Sur le bulletin à venir, il serait souhaitable de faire un rapprochement entre la profession de foi et les réalisations faites

Marché de Noël

Le conseil municipal fait le bilan moral de cette manifestation, plutôt satisfaisante. Après réflexion, il serait souhaitable de modifier le sens de circulation au sein du marché, par un accès central afin d'alimenter les deux parties du parking. Il faudra aussi faire attention à ne pas regrouper plus de trois associations. Concernant le parcours de la calèche, celui-ci est à conserver pour les années prochaines.

Cimetière - Columbarium

Monsieur le Maire informe le conseil de la pose du columbarium, mais celui est encore incomplet à ce jour : il manque le jardin du souvenir. Il faudra travailler sur un règlement intérieur et refixer une nouvelle tarification plus conforme.

COMMISSIONS SYNDICALES

SIEDV – Syndicat des Eaux Dolon Varèze

Philippe ORSINGHER informe de l'arrêt de situation pour l'assainissement au 1^{er} avril 2019, dont la gestion sera reprise par la nouvelle Communauté de Communes « Entre Bièvre et Rhône ». Il est impératif que la commune de Cour et Buis soit inscrite au Budget du raccordement, le plus tôt possible.

QUESTIONS DIVERSES :

Local de la Poste

Un administré a émis la proposition de mettre le local de l'ancienne Poste à disposition pour un pôle médicale. Avant de mettre à disposition, il faut mettre le local en conformité et prévoir les dépenses sur le Budget Primitif 2019. Le projet est en réflexion.

SEANCE DU 30 JANVIER 2019

Après lecture, Monsieur le Maire apporte quelques éléments complémentaires. L'association de Chasse ACCA COUR ET BUIS ne souhaite plus la subvention de fonctionnement qui lui a été octroyée. Le columbarium a été livré et installé, reste la mise en place du jardin du souvenir.

1. POINT TRAVAUX

1.1 - City Parc et complexe sportif :

Les espaces jeux du City Parc sont opérationnels. Ils seront ouverts partiellement au public de 7h à 20h jusqu'en fin mars pour éviter l'accès aux espaces verts qui sont encore trop fragiles et risqueraient d'être dégradés par le piétinement. Un balisage sera mis en place pour délimiter les accès.

1.2 - Aménagement parking entrée stade :

La proposition d'aménagement réalisée par l'entreprise ID VERDE, en charge des travaux sur le complexe sportif pour un coût de 8 000 € HT, n'est pas totalement satisfaisante et demande encore réflexion, cela concerne l'aménagement paysagé côté place salle polyvalente.

1.3 - Extension Salle Franck Ballerand—DÉLIBÉRATION 20190101 :

La commission expose les propositions d'offre pour le **Lot 7 : PLATERIE PEINTURE**

Entreprise	Prix HT	Prix total TTC
AURELY PEINTURE	12 289,52 €	14 747,42 €
Entreprise FANTONI	10 712,50 €	12 855,00 €
GOUTTE et Fils Habitat	17 215,00 €	20 658,00 €
VALLOIRE DECO	13 990,00 €	16 788,00 €
SARL MARRON	25 144,90 €	30 172,80 €
SARL TEMIZ	14 710,00 €	17 652,00 €

Après négociation et étude des propositions, il a été décidé de retenir l'offre répondant à la meilleure note économique et technique, proposée par l'entreprise FANTONI pour un montant de **12 855,00 € TTC**.

L'entreprise doit intervenir prochainement sur deux semaines et demie.

La commission expose les propositions d'offre de prix pour le **Lot 8 : CARRELAGE FAÏENCE**

Entreprise	Prix HT	Prix total TTC
EURL CARROT	9 804,00 €	11 764,80 €
Entreprise TEMIZ	14 850,00 €	17 820,00 €
GOUTTE et Fils	17 422,00 €	20 906,00 €
COMPTOIR DES REVETEMENTS	13 151,00 €	15 781,20 €

Après étude des propositions, il a été décidé de retenir l'offre répondant à la meilleure note économique et technique proposée par l'entreprise EURL CARROT pour un montant de **11 764,80 € TTC**.

Le conseil municipal délibère favorablement pour le choix des entreprises.

Les finitions en peinture dans le local des vestiaires seront réalisées par les bénévoles du club de football FC VAREZE. Le chantier sera terminé fin mars 2019.

Il reste à faire le point sur les moins-values qui seront exposées lors du prochain conseil.

Une inauguration en vue courant mai/juin 2019.

Monsieur le Maire souhaite la mise en place d'un système de sécurisation sous alarme du local technique. Les devis seront exposés lors du prochain conseil municipal.

1.4 - Salle du Conseil :

Le plafond de la Salle du Conseil a été refait par l'équipe municipale et les services techniques de la commune ainsi que l'éclairage et la distribution informatique.

2. POINT FINANCIER

Philippe ORSINGHER explique le fonctionnement d'un budget communal aux nouveaux élus.

Il informe que l'état d'endettement depuis 2014 est passé d'environ 80 000 euros à 55 000 euros par an. Sur l'année 2018, la commune a souscrit un prêt de 100 000 € sur 12 ans avec une échéance de 2 000 € pour le financement des travaux du City Parc. Un prêt de 200 000 € a également été signé en remplacement d'une ligne de trésorerie, car le taux d'intérêt était beaucoup plus intéressant, pour pallier aux versements des subventions à venir.

Pour le budget à venir, la commission travaille sur les projets en tenant compte des imprévus, des baisses de subventions et des impôts directs (taxe d'habitation).

Le Maire et les adjoints se réunissent pour proposer une orientation budgétaire qui sera exposée lors de la commission finances du 15 février et validée au 1er mars pour soumission en conseil municipal.

3. BIBLIOTHEQUE ABC

3.1 - BIBLIOTHEQUE ABC FONCTIONNEMENT

Lors du précédent conseil municipal, il a été décidé de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour la création et la suppression de régies. Le Maire informe l'assemblée de la création d'une régie de recette pour le fonctionnement de la bibliothèque ABC dont le montant autorisé en régie sera de 1 000 € et de nommer un régisseur, un régisseur suppléant et un mandataire simple.

3.2 - BIBLIOTHEQUE ABC REMBOURSEMENT BENEVOLE - DÉLIBÉRATION 20190102

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée la demande de remboursement d'un bénévole pour un montant de 23,04 € correspondant aux frais de déplacement en date du 22 novembre 2018 liés à l'activité de la bibliothèque. Le conseil donne son accord.

4. DELIBÉRATION CDG PROTECTION SOCIALE - DÉLIBÉRATION 20190103

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en concurrence des contrats d'assurance statutaire et de maintien de salaire arrivant à échéance au 31 décembre 2019. Le conseil municipal donne son accord pour mandater le CDG38 (Centre de Gestion de l'Isère).

5. CONCESSION CIMETIERRE ET COLUMBARIUM

Afin de finaliser la mise en place de l'espace columbarium et jardin du souvenir, un groupe d'élus sera formé pour travailler sur la tarification des concessions : tarif pour une case, pour une plaque et sur la durée des concessions. Les concessions pour une durée perpétuelle sont vouées à disparaître. A Cour et Buis, il pourrait être proposé une durée de 15 ans, 20 ans, 30 ans à perpétuelle. La commune a déjà enregistré des demandes de réservation.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS INVESTISSEMENT

6.1 Sécurité Routière - DÉLIBÉRATION 20190104

Le Maire rappelle à l'assemblée l'historique concernant les travaux d'étude sur les routes départementales en agglomération dans la commune réalisés en 2011. Une première partie de travaux, comprenant le tronçon n°1 et une partie du tronçon n°2 ont été réalisées en 2013 à l'entrée Sud "Route de Beaurepaire et carrefour du Bourg". Afin de poursuivre les travaux, il est proposé les travaux sur la route de la Varèze, tronçon n°8 et n°7 composés comme suit :

Estimation des frais de Maîtrise d'œuvre auprès de VERDI INGENIEURIE pour un coût HT de :

- Tranche 7 : 13 921,13 € (soit 16 705,36 € TTC) et,
- Tranche 8 : 14 588,45 € (soit 17 506,14 € TTC).

Pour mémoire, les d'études concernant la réalisation d'esquisses et d'avant projet ont déjà été réalisés en 2012 pour un montant de 16 420,00 € HT.

Estimation des travaux de réalisation :

- Tranche 7 : 196 072,25 € HT (soit 235 286,70 € TTC) et,
- Tranche 8 : 260 508,05 € HT (soit 312 609,66 € TTC).

Soit un coût total du projet sur deux ans estimé à **485 089,88 € HT**, soit 582 107,86 € TTC, dont la somme de 330 115,80 € sera inscrite sur le budget primitif 2019 et la somme de 251 992,06 € sera inscrite sur le budget primitif 2020.

Le conseil municipal se prononce favorablement pour la réalisation de ce projet et autorise Le Maire à déposer les demandes de subventions et arrête le plan de financement suivant :

Organismes	Montant en 2019	Montanten 2020
Subvention ETAT DETR	50099,66 € HT	35688,64 € HT
Subvention Departement	35000,00 € HT	35000,00 € HT
Subvention Région	55019,30 € HT	41998,68 € HT
Subvention FSIL	55019,30 € HT	41998,68 € HT
Commune -Fonds Propre	134 977,54 € TTC	97 306,06 € TTC

6.2 Voie Verte - DÉLIBÉRATION 20190105

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'une voie verte, permettant de développer un mode de déplacement doux. A ce jour, les moyens de financement ne sont pas définis par les organismes, mais cette thématique s'inscrit dans la politique actuelle et doit se développer. Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour déposer des demandes de subventions auprès des divers organismes, dont le département pour une première partie de travaux, comprenant l'accès piéton au complexe sportif et le parcours santé vers le Gou PERRON, soit la tranche 2 et 3 représentant un montant de 336 953,40 € HT.

6.3 Local de la Poste - DÉLIBÉRATION 20190106

Il est proposé au conseil municipal de donner autorisation au Maire de déposer des demandes de subventions auprès de plusieurs organismes pour la réhabilitation du local anciennement utilisé par la Poste. A ce jour, le projet est en cours d'étude. Le conseil donne les pouvoirs au Maire.

7. DELIBERATION POUR EPURER L'INVESTISSEMENT A MONSEROUX-MILIEU - DÉLIBÉRATION 20190107

Après vérification des montants proposés lors du précédent conseil représentant la somme allouée à la commune de Monsteroux-Milieu pour pallier aux frais financiers qui devaient être supportés par le SIVARES, aujourd'hui dissous, il est nécessaire de procéder à une modification du montant restant à la charge des communes. La participation de la commune de Cour et Buis s'élève à 219,11 €. De ce fait, la délibération n°20181203 du 26 décembre est annulée et remplacée.

8. COMMISSIONS COMMUNALES, INTERCOMMUNALES, COMMUNAUTAIRES ET SYNDICALES

8.1 - COMMISSIONS COMMUNALES

8.1.1 - Attribution des nouveaux élus aux commissions communales - DÉLIBÉRATION 20190108

Après élection des cinq nouveaux membres du conseil municipal, élus en décembre dernier, il est proposé à chacun de s'inscrire dans les commissions communales.

COMMISSIONS COMMUNALES		
COUR ET BUIS		
COMMISSIONS	Adjoints Référents	Conseillers
FINANCES	Philippe ORSINGHER / Philippe MOULIN / Arlette TOGNARELLI	Axel PARTENSKY / Muriel RENARD / Jean-Pierre RIBET / Jacques ROUSSEAU
VOIRIE / BATIMENTS + "Comité pilotage Cimetière"	Jacques GARNIER / Philippe MOULIN + Arlette TOGNARELLI	Jean-Claude DOLENZ / Jacques ROUSSEAU + Véronique POULARD / Muriel RENARD
URBANISME	Philippe ORSINGHER / Philippe MOULIN / Arlette TOGNARELLI	Jean-Claude DOLENZ / Jean-Christophe GUILLET / Denis JOURDAN
EAU/ASSAINISSEMENT (SIEDV)	Philippe ORSINGHER / Philippe MOULIN	Anne BALDUCCI / Jean-Claude DOLENZ
AGRICOLE/ENV	Philippe ORSINGHER / Philippe MOULIN	Corinne RANCON / Jacques ROUSSEAU
APPEL d'OFFRE	Jacques GARNIER(Président) Jacques ROUSSEAU / Philippe ORSINGHER / Philippe MOULIN (Titulaires)	Axel PARTENSKY / Arlette TOGNARELLI / Jean-Claude DOLENZ (Suppléants)
SCOLAIRE PERI-SCOLAIRE	Jacques GARNIER / Philippe ORSINGHER / Arlette TOGNARELLI	Anne BALDUCCI / Véronique POULARD / Corinne RANCON / Muriel RENARD
COMMUNICATION/ASSOCIATION/ ART-CUL./OVIV	Jacques GARNIER / Philippe ORSINGHER / Philippe MOULIN / Arlette TOGNARELLI	Jean-Claude DOLENZ / Jean-Christophe GUILLET / Denis JOURDAN / Véronique POULARD / Corinne RANCON / Muriel RENARD / Myriam REY
CCAS	Philippe ORSINGHER / Arlette TOGNARELLI	Jean-Christophe GUILLET / Muriel RENARD

8.1.2. - Communication

La commission communication doit se réunir prochainement pour la sortie d'un bulletin au 2^{ème} trimestre.

8.2 - COMMISSIONS SYNDICALES

8.2.1. - SEMIG

Muriel RENARD rapporte le compte rendu de la dernière réunion SEMIG et donne connaissance de la situation budgétaire du syndicat Ecole Maternelle du Gontard 2018 produisant un excédent de fonctionnement de 53 613 € et un excédent en investissement de 1 420,20 €. Une inquiétude s'inscrit sur la pérennité du maintien des classes pour la session 2020-2021. Il est soulevé qu'un nombre important de logements est en cours de construction sur la commune de Vernioz : de nouvelles familles devraient s'installer. Le sujet concernant la reprise de la maternelle par la commune de Cour et Buis a également été abordé.

8.3 - COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

8.3.1. - Nouvelle intercommunalité "Entre Bièvre et Rhône

Monsieur Le Maire fait part de l'élection des vices présidents sur la nouvelle intercommunalité : 4 élus de l'ex CCTB ont une fonction intercommunales.

9. QUESTIONS DIVERSES :

9.1 - Installation Friterie ambulante

Une demande d'autorisation d'occupation du domaine publique a été reçue pour l'installation d'une friterie ambulante les vendredis ou samedis soir. La demande doit être transmise aux élus pour avis et sera exposée au prochain conseil.

9.2 - Conseil d'école n°2

Le prochain conseil d'école se déroulera le jeudi 7 mars. Certains sujets doivent être étudiés courant février par les commissions finances et bâtiments avant exposition.

Mars



Ludothèque

Mercredi 6 mars

9h30-12h00

14h00-17h30

Salle Marcel

DESGRANGES

Renseignements OVIV:

04 74 54 14 37

SPECTACLE

DANSE MC2:

Comme un trio

Vendredi 8 mars

19h30

Salle Socio-Culturelle

Inscriptions :

06 75 82 16 15

Bourse de

Puériculture

Dimanche 24 mars

8h30—14h00

Matinée Paëlla

Salle Socio-Culturelle

Inscription et

renseignements :

fannybazin@msn.com

Sou des Ecoles

du Gontard

Concours de

Coinche

Dimanche 24 mars

14h00

Centre Social OVIV à

Vernioz

Inscription et

renseignements :

04 74 54 14 37

VIDE GRENIER

Spécial enfants

Samedi 30 mars

8h30 à 13h00

Foyer d'Animation

Rurale d'Auberives sur

Varèze

Inscription et

renseignements :

famille@cs-oviv.fr

9.3 - Association "Le Rêve de Lorenzo"

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de présentation de l'association "Le Rêve de Lorenzo" et souhaite rencontrer son représentant.

9.4 - Centre de sauvegarde faune sauvage "Tichodrome"

Monsieur le Maire fait lecture du mail présentant les actions du centre de sauvegarde de la faune sauvage du Tichodrome avec proposition d'une convention de partenariat à 0.10 €/habitant. Cette association, ouverte en Isère en 2011, intervient auprès des animaux sauvages (coût 80 €/animal) et est soutenue par 30 communes. Elle reçoit environ 5 000 appels par an et présente plus de 20 stands en Isère. Cette demande sera soumise à proposition lors de la validation du budget primitif 2019.

9.5 - Feux Tricolores

Les feux tricolores ont été détériorés volontairement le samedi 15 décembre. Une réparation d'urgence a été réalisée mais ne peut être que provisoire. De ce fait, il est proposé de changer les luminaires du feu représentant un montant de 1 500 €. Cet investissement sera à inscrire au budget primitif.

9.6 - Pigeons

Lors de la vérification de l'horloge du clocher, il a été constaté une quantité de carcasse très importante de pigeons, piégés dans le clocher. En effet, les pigeons parviennent à se glisser sous les grillages, mais ne peuvent en ressortir. Compte tenu de la quantité trop importante, il est demandé de faire intervenir une société de désinfection 3D PROTECT, pour nettoyer et désinfecter au coût de 1 344,00 € TTC. Afin de résoudre le problème ; cette même entreprise propose de faire la recherche des défauts et réparations des grillages anti-pigeons en place pour 300 € TTC.

9.7 - Remarques administrés

- Débat citoyens : les Maires doivent se regrouper prochainement sur le sujet.
- Vieillesse prématuré de la Salle des Fêtes (bardage bois).
- Est-ce que le logement de la Boulangerie est libre ? Non en location avec le commerce.
- Serait-il possible d'envisager des travaux sur l'extérieur de la Salle Marcel DESGRANGES ? Des travaux d'extension sont programmés pour l'accès au sanitaire, environ 2 000 €. Un aménagement est prévu pour le parking.
- Manque de communication. La commune s'excuse pour les retards de diffusion des comptes rendus, mais a rencontré des difficultés.
- Entretien du cimetière : Le cimetière est nettoyé en juin et octobre dans son intégralité (pour les deux sites).
- Salage contre le verglas : il est rappelé que la commune a mis à disposition des sacs de sel dans différents quartiers.

9.9 - Remarques commune

- Acquisition d'un défibrillateur : La commune avait repoussé l'échéance, craignant le vandalisme. Le sujet est remis à l'ordre du jour.
 - Brevet de secourisme : Le Maire veut que l'agent technique et l'Atsem aient leur Brevet de Secourisme "Sauveteur Secouriste du Travail".
 - Vacances de poste : Monsieur le Maire informe que l'agent en poste d'Adjoint Administratif en charge de la comptabilité et social doit être remplacé pour congé maternité et parental à compter de Mai, voir Avril 2019. Une campagne de recrutement doit être lancée.
- Il informe également du départ à la retraite de l'agent technique au service de la restauration pour la rentrée 2019/2020. Le poste sera également soumis à remplacement. La collaboration du Centre de Gestion de l'Isère sera engagée pour procéder à ces remplacements.
- Réserve d'eau pour incendie à la Tour de Buis. Il a été signalé que la bêche contenant la réserve d'eau incendie a été percée par une branche d'arbre. La Communauté de Communes en charge de sa gestion doit procéder à l'élagage des arbres avant sa réparation.

Pour information, le cahier citoyen (cahier des doléances) a été déposé en Sous-Préfecture de Vienne le mercredi 20 février.

Candidature : Poste Adjoint Administratif Territorial

CDD de 2 ans minimum à temps non complet (28h max.) pour congés maternité et parentale
Période : à partir d'avril 2019

Expériences : PAIE / MANDATS et TITRES / BUDGET / SECRETARIAT DE MAIRIE

Pour toute candidature, merci d'envoyer votre lettre de motivation et votre CV en Mairie ou à mairie.couretbuis@entre-bievreethone.fr

MC

DANSE

18

2:

Cour et Buis

19

ven 08 mars 19h30

Comme un trio

D'après *Bonjour Tristesse* de Françoise Sagan
Choregraphie Jean-Claude Gallotta

COMPAGNIE
JEAN-CLAUDE
GALLOTTA
Gallotta
ARTISTE EN RESIDENCE

Salle socio culturelle
et sportive
06 75 82 16 15

Informations Administratives

Inscriptions sur les listes électorales : vous pouvez désormais vous inscrire après le 31 décembre !

Pour pouvoir voter aux élections européennes du dimanche 26 mai 2019, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas d'effectuer votre inscription.

Cette démarche est désormais possible jusqu'au 31 mars 2019 (et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin comme cela était le cas auparavant). La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n°2016-1048.

Pour vous inscrire trois solutions :

- en utilisant le service en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>) ;
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété ;
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>) complété.

► A Savoir :

Les citoyens de l'Union européenne qui résident en France ont également le droit de participer à ces élections dès lors qu'ils sont inscrits sur les listes électorales complémentaires (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937>).

Ce qui change au 1er février 2019

Publié le 1er février 2019—Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



Prime d'activité, retraites, alimentation, gaz ou encore autoroutes : retrouvez dans ce dossier une sélection des nouveautés au 1^{er} février 2019.

Prime d'activité

En février 2019, le montant maximum de la bonification individuelle de la prime d'activité est relevé de **90 €** (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13125>)

Retraites

Le versement au mois de février 2019 des pensions de vieillesse du régime général doit prendre en compte la revalorisation de **0,3 %** des pensions de vieillesse au 1er janvier 2019. (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13171>)

Alimentation

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine, durable et accessible à tous qui a notamment pour objectif de rééquilibrer les relations entre agriculteur, industriels et distributeurs prévoit une majoration du seuil de revente à perte des produits d'appels, ce qui va entraîner l'augmentation du prix de certains produits alimentaires. (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13198>)

Gaz

Les tarifs réglementés de vente de gaz d'Engie baissent de **0,7 %** en moyenne au 1er février 2019 par rapport au barème en vigueur en janvier 2019 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13195>)

Autoroutes

Les tarifs des péages d'autoroutes augmentent de **1,8 % à 1,9%** en moyenne à partir du 1er février 2019. Dans le même temps, les sociétés concessionnaires d'autoroutes se sont engagées à mettre en place sur leurs réseaux un tarif préférentiel par le biais de nouveaux abonnements (réduction de **30%** des tarifs des péages pour les conducteurs effectuant au moins 10 allers-retours dans le mois sur un même itinéraire). (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13193>)